

**Avis de demandes de dérogation mineure au
Règlement de zonage 1406**

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 9 mars 2026 à 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Permettre au 4340, rue Olivier-Fournier :
 - qu'une construction souterraine soit aménagée à moins de 3 mètres d'une limite de propriété, sans être inférieure à 2,5 mètres de la limite de propriété arrière et 2,3 mètres de la limite de propriété avant;
 - l'absence d'arbres à l'intérieur des îlots de verdure de l'aire de stationnement extérieur.
2. Permettre au 4360, rue Olivier-Fournier :
 - qu'une construction souterraine soit aménagée à moins de 3 mètres d'une limite de propriété, sans être inférieure à 2,5 mètres de la limite de propriété arrière et 2,3 mètres de la limite de propriété avant;
 - l'absence d'arbres à l'intérieur des îlots de verdure de l'aire de stationnement extérieur.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de ces demandes, par le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert, lors de ladite séance.

Longueuil, le 20 février 2026.

Carole Leroux
Assistante-greffière